

Commune de Rioux-Martin

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

016-211602792-20220719-2022_26_19072022
 Reçu le 26/07/2022
 Publié le 26/07/2022

SEANCE du mardi 19 juillet 2022
 À 18 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – MAÏS Marie-Claire – NAU Étienne – MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : le 13 juillet 2022

Objet : Décision modificative n° 3 du budget primitif 2022, ouverture de crédits pour l'amortissement des subventions d'équipement en 2022

Monsieur le Maire rappelle que les subventions d'équipement versées par la commune, au compte 204, doivent être amorties.

Il rappelle également la délibération n° 2022/25 du 19/07/2022, qui fixe les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées comme suit :

- 1 an pour les montants inférieurs à 3 000 €,
- 5 ans pour des montants entre 3 000 et 10 000 €,
- 15 ans pour des montants au-delà.

Les biens à amortir cette année sont les suivants :

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DURÉE	VALEUR BRUTE	COMPTE	DOTATION DE L'ANNÉE	VALEUR NETTE COMPTABLE FINALE
2041513	2041513*1	FOND DE CONCOURS - TRAVAUX VOIRIE 2021 (50%)	5 an(s)	3 591,92	28041513	718,00	2 873,92
2041582	2041582*1	TX NEUFS EP-LE BOURG-EGLISE	5 an(s)	1 106,50	28041582	443,50	0,00
2041582	2041582*3	TRAVAUX NEUF ECLAIRAGE PUBLIC - RUE DE L'EGLISE PROGRAMME AMENAGEMENT ENTREE ET CENTRE BOURG	15 an(s)	11 128,00	28041582	741,00	10 387,00
TOTAUX					Grand Somme	1 902,50 €	

Seuls 221 € ont été prévus au budget prévisionnel de 2022 pour l'amortissement des subventions d'équipement en 2022.

C'est Apou pour Monsieur le Maire propose de voter la décision modificative n° 3 du budget primitif 2022, en ouvrant les crédits suivants :

016-211802792-20220719-2022_26_1907-DE
 Reçu le 26/07/2022
 Publié le 26/07/2022

- Dépenses de fonctionnement :
 - * 023 : - 1 681,5 €
 - * 042-6811 : + 1 681,5 €
- Recettes d'investissements :
 - * 040-28041582 : + 963,5 €
 - * 040-28041513 : + 718 €
 - * 021 : - 1 681,5 €

Résolution :

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré, DECIDE :

- **DE VOTER la décision modificative n° 3 du budget primitif 2022**, en ouvrant les crédits suivants :
 - Dépenses de fonctionnement :
 - * 023 : - 1 681,5 €
 - * 042-6811 : + 1 681,5 €
 - Recettes d'investissements :
 - * 040-28041582 : + 963,5 €
 - * 040-28041513 : + 718 €
 - * 021 : - 1 681,5 €
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se référants au dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Gaël PANNETIER

